

2. Infrastructures de traitement des eaux usées

Objectifs

- réduire les effets négatifs des effluents d'eaux usées ou des effluents d'eaux pluviales sur la santé humaine et l'environnement;
- améliorer la sécurité et la gestion des boues d'épuration;
- améliorer la gestion et l'efficacité des infrastructures de traitement des eaux usées ou des eaux pluviales.

Sous-catégories d'investissement

- Réseaux collecteurs d'eaux usées ou installations et systèmes de traitement des eaux usées (ce qui pourrait inclure la réutilisation des eaux ménagères).
- Séparation d'égouts unitaires ou contrôle du trop-plein d'un égout unitaire, y compris le contrôle en temps réel et l'optimisation des systèmes.
- Réseaux de collecte des eaux pluviales séparés ou installations et systèmes de traitement des eaux pluviales.
- Systèmes de traitement et de gestion des boues d'épuration.

Veillez inclure les renseignements suivants dans votre analyse de rentabilisation :

- S'il y a lieu, indiquez dans quelle mesure le projet :
 - réduit le volume ou améliore le traitement des effluents d'eaux usées;
 - accroît le nombre de foyers, d'industries, d'établissements commerciaux ou d'institutions dont les eaux usées ne sont pas actuellement traitées branché au réseau d'égout.
- S'il y a lieu, expliquez comment le projet :
 - met en place des mesures de comptabilité des coûts de revient pour le cycle de vie complet et le recouvrement complet des coûts (si possible) des infrastructures d'eaux usées;
 - améliore la fiabilité ou le rendement des systèmes de collecte ou de traitement des eaux usées;
 - réduit le nombre d'incidents et le volume des effluents d'eaux usées déversés attribuables au débordement d'un égout sanitaire ou unitaire;
 - assure des effluents d'eaux usées municipaux conformes aux exigences réglementaires ou aux prescriptions relatives à l'octroi des autorisations applicables des gouvernements provincial et fédéral;
 - utilise des processus de désinfection au chlore qui devront inclure des processus d'élimination du chlore;
 - se conforme aux exigences réglementaires et aux prescriptions relatives à l'octroi des autorisations applicables des gouvernements provincial et fédéral;
 - vise le recouvrement des coûts et comble les manques à gagner en matière de capital, d'exploitation ou d'entretien;

- améliore la santé et la sécurité de la collectivité;
- améliore la qualité des effluents d'eaux pluviales;
- améliore le traitement et la gestion des boues d'épuration.
- Veuillez aussi inclure les renseignements suivants :
 - les autres solutions envisagées et pourquoi ce projet représente la meilleure solution;
 - les problèmes liés à la capacité et les solutions;
 - l'aide financière accordée par d'autres partenaires pour ce projet;
 - votre état de préparation relativement à l'exécution du projet;
 - votre plan de développement durable des services publics à long terme;
 - une preuve d'achat ou une option d'achat pour le terrain, et la preuve que des consultations publiques ou régionales ont eu lieu;
 - les mesures de conservation envisagées (p. ex., amélioration de la consommation ou de l'efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion des ressources en boucle fermée – réutilisation, production d'énergie à l'aide du processus de traitement, réutilisation et recyclage des déchets – ou autres).

Informations additionnelles :

- Les projets qui satisfont aux normes applicables au traitement des eaux usées secondaire ou tertiaire.
- Les projets qui démontrent que des mesures appropriées de gestion de la demande ont été mises en place dans la municipalité, ce qui peut inclure l'éducation, la récupération des eaux ménagères, l'installation de compteurs ou le recouvrement complet des coûts.